



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 21 mai 2024 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	Départ après la 4 ^{ème} délibération
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	Pouvoir de Daniel CARDE
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
10 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
12 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	
14 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	
15 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
16 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
22 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
23 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
24 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
25 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
26 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
27 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
28 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	
33 MOTZ	T CLERC Daniel	
34 MOUXY	T PERSON Armelle	
35 MOUXY	T BONICI José	
36 PUGNY-CHATENOD	S MICHEL Thierry	
37 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
38 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
39 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
40 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
41 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
42 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
43 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
44 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
45 VIONS	T ARRAGAIN Manuel	
46 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	Départ après la 25 ^{ème} délibération Pouvoir de Robert AGUETTAZ Pouvoir de Yves MERCIER
47 VOGLANS	T BERNON Martine	

25 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
CHINDRIEUX

DUBOUCHET-REVOL Karine
BARBIER Marie-Claire

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 mai 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 33 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 47 présents et 3 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 27 Année : 2024

Exécutoire le : 29 MAI 2024

Publiée / Notifiée le : 29 MAI 2024

Visée le : 28 MAI 2024

ECONOMIE **Subvention à AGISENS au titre du soutien à l'entrepreneuriat Programmation 2024**

Dans le cadre de sa politique de droit commun, Grand Lac soutient, les structures intervenant dans le domaine du soutien à l'activité économique et entrepreneuriale, tels que l'Association Agisens.

Présentation de l'association AgiSens :

Créée en 2013 à l'initiative de personnalités locales du monde de l'entreprise, Agisens est une association ayant pour objet de susciter, d'encourager et de stimuler toute initiative visant à favoriser l'innovation sociale et l'émergence d'entreprises sociales et solidaires en Pays de Savoie. L'association Agisens souhaite associer Grand Lac au lancement à la 5^e édition d'un dispositif appelé "Passeurs d'avenir" qui concerne les jeunes du territoire (espace Métropole Savoie).

Depuis 4 années, près de 250 personnes ont été présentes à ce forum, dont 100 lycéens et collégiens et une cinquantaine d'entreprises et structures du bassin chambérien et aixois. 7 établissements scolaires répondent favorablement à ce programme, dont notamment l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C73).

Ce dispositif est complémentaire avec les autres outils locaux intervenant sur le secteur de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire), tels que France Active Savoie Mont Blanc, Réseau Entreprendre Savoie, Association Agate...

Les principaux objectifs de ce programme sont les suivants :

- Promouvoir les initiatives solidaires du territoire, rendre visibles les projets socialement innovants,
- Contribuer à développer une culture de projets par des actions concrètes,
- Inciter et stimuler le plus grand nombre de jeunes à initier des projets visant à renforcer la solidarité,
- Générer du lien entre les publics qui se rencontrent assez peu (jeunes, entreprises, collectivités).

Il est à noter que l'association Agisens, suite au dernier Campus d'Avenir 2023, et l'émergence d'idées/projets solidaires par les lycéens, a mis en place un accompagnement sur l'élaboration de leurs idées en projet sur 3 ans. Lors de la rencontre Agisens-Grand Lac, en 2022, avait été évoqué à l'association Agisens le fait :

- D'accompagner les lycéens sur la structuration de leurs idées émergées lors du campus d'avenir, avec pragmatisme,
- De mobiliser davantage les lycéens du territoire Grand Lac.

Ce dernier objectif a été réalisé par Agisens en 2023 : 374 personnes en 2023 ont été accompagnées, dont 200 lycéens et collégiens. 6 établissements scolaires ont répondu favorablement à ce programme, dont l'E2C73, école Peyrefitte et le lycée Marlioz (100 lycéens) soit 60% des jeunes sur le territoire de Grand Lac.

La demande initiale, sollicitée par l'association Agisens, pour cette année 2024, est de 7 000 €.

Il est proposé de soutenir en 2024, les actions suivantes :

ORGANISME	MONTANT	OBJET	NATURE
AGISENS	1000 € (le montant versé en 2023 a été de 1000 €)	Sensibiliser l'innovation sociale et l'émergence d'entreprises sociales et solidaires en Savoie.	Subvention de fonctionnement

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés sur la section de fonctionnement à l'article 6574 pour les subventions du compte 2924.

Monsieur le Président précise que cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable de la commission « économique » du 11 avril 2024.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE l'attribution de la subvention à l'organisme précité pour un montant total de 1000 €,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Aix-les-Bains, le 21 mai 2024

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 45
- Présents et représentés : 48
- Votants : 48
- Pour : 48
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 27 : Subvention à AGISENS au titre du soutien à l'entrepreneuriat - Programmation 2024 - -

Date de transmission de l'acte : 28/05/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/05/2024

Numéro de l'acte : d4999 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240521-d4999-DE

Date de décision : 21/05/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions accordées
7.5.2.2. Aux associations